

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 7 AOÛT 2017 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** :M. Martin Tassé, M. Marc L'Heureux et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Clément Légaré, maire suppléant.

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. Ronald Provost, maire, M. Alain St-Louis et Mme Mylène Le Cavalier

Le directeur général, M. Pascal Caron, est aussi présent.

**170082 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017 soit adopté.

ADOPTÉE

**170083 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 31 juillet 2017 totalisant la somme de 179 421.37\$ et regroupant les chèques 8974 à 9034 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 60 572.18\$ et regroupant les prélèvements no 2029 à 2097 soient approuvés.

ADOPTÉE

**170084 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES LAURENTIDES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE DE 2016**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides est entré en vigueur le 5 février 2006 par la résolution numéro 2006.01.3666 après avoir reçu l'attestation de conformité du ministère de la Sécurité publique le 12 décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE l'autorité régionale doit, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, remettre un rapport d'activités;

CONSIDÉRANT QUE l'autorité locale, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie,

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la municipalité de Brébeuf accepte le contenu du rapport annuel d'activités ayant été adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides par la résolution 2017.06.7219 et devant être déposé dans le cadre du schéma de couverture de risques;

ET QUE ce document soit transmis au ministère de la Sécurité publique comme rapport d'activités 2016.

ADOPTÉE

**170085 DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2016**

Le directeur général dépose le rapport annuel de gestion de l'eau potable 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le rapport annuel de gestion de l'eau potable 2016 daté du 27 juillet 2017 soit approuvé.

ADOPTÉE

**170086 ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS 2018-2019-2020**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions publiques pour le contrôle biologique des insectes piqueurs;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue dans les délais prescrits;

Mouches noirs et moustiques 2018-2019-2020	
GDG Environnement Ltée	182 700.00 plus taxes (60 900.00\$/an plus taxes)

ATTENDU QUE la soumission déposée par GDG Environnement Ltée est conforme au cahier de charges;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de la paroisse de Brébeuf octroie le contrat à GDG Environnement Ltée pour le contrôle biologique des insectes piqueurs sur notre territoire pour une période de 3 ans conformément à leur soumission déposée le 27 juin 2017;

ADOPTÉE

**170087            AUTORISATION À G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE –  
CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MDDELCC POUR LE  
CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS EN 2018,  
2019 ET 2020.**

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'adjudication d'un contrat à GDG Environnement Ltée pour le contrôle des insectes piqueurs pour les années 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QUE GDG Environnement Ltée doit obtenir un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte aux Changements Climatiques, pour le contrôle biologique des insectes piqueurs;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

QUE la Municipalité de la paroisse de Brébeuf autorise la firme G.D.G. Environnement Ltée à demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques un certificat d'autorisation au nom de la municipalité pour la réalisation du contrôle des insectes piqueurs dans la municipalité de Brébeuf pour les années 2018, 2019 et 2020.

Cette résolution pour l'obtention d'un certificat d'autorisation n'engage pas la municipalité envers G.D.G. Environnement dans l'attribution d'un futur contrat et ladite demande demeure sans frais pour la municipalité dans l'éventualité où aucune entente contractuelle en découlerait.

ADOPTÉE

**170088            OCTROI DES BOURSES PERSÉVÉRANCE ET RÉUSSITE  
ÉDUCATIVE 2016-2017**

ATTENDU QUE Audrey Piché (DEC Archives médicales – Collège Ahuntsic), Noémy Gauthier (DEC Soins infirmiers – Cégep de St-Jérôme), Megan Provost (DEC Techniques de travail social - Cégep de St-Jérôme), Maxime Richard (DEC Techniques de Bioécologie – Cégep de Ste-Foy) et Zachary Denis-Flageole (DEC Sciences de la nature – Cégep de St-Jérôme) se sont qualifiés pour le programme de la Bourse Persévérance et réussite éducative 2016-2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de déclarer Audrey Piché, Noémy Gauthier, Megan Provost, Maxime Richard et Zachary Denis-Flageole lauréat(e)s au programme de la Bourse Persévérance et réussite éducative 2016-2017;

De remettre une bourse de 1,000\$ à chacun des lauréat(e)s.

ADOPTÉE

**170089            LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

*Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général